



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 12 avril 2024
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT
Rue du Nord

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de piquetage des enduits vieillissant, au 1, 3 et 5 rue du Nord à compter du 12 avril 2024 et ceux pendant 60 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à Mr PETAT Cyril, à compter du 18 avril 2024 et ceux pendant 60 jours calendaires, au 1, 3 et 5 rue du nord

Article 2^{ème} : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits aux droits des travaux.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240412-2024_04_37-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU
POUR LE MAIRE
ADJOINT DÉLÉGUÉ

Publié sur le site internet de la commune le 12/04/2024